

OBTENIR MA CARTE D'ACCÈS EN DECHETTERIE



A partir du mois de janvier 2027, la déchetterie de CAZAUBON sera équipée du contrôle d'accès en déchetterie.

Pour les particuliers qui résident à CAZAUBON ou sur le territoire du SICTOM OUEST, il suffit de se procurer la carte RFID auprès du SICTOM OUEST.

Les conditions d'accès restent inchangées et les apports, toujours gratuits.

Pour les professionnels, l'accès reste payant à chaque passage. Les plaques d'immatriculation des véhicules déclarés auprès du Syndicat départemental de traitement des déchets TRIGONE permettront d'ouvrir la barrière.

Comment procéder pour obtenir ma carte?

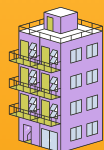
Particuliers

J'habite :



En maison individuelle

Je me rends sur le site internet du SICTOM OUEST > Mes démarches en ligne > demander la carte d'accès
Des formulaires papiers sont disponible à la déchetterie de CAZAUBON



En habitat collectif

Je demande à mon propriétaire de me procurer une carte via le site du SICTOM OUEST



- 1 SEULE CARTE / FOYER
RENOUVELLEMENT = 30€ (1er renouvellement gratuit)
- UN USAGE DE LA CARTE UNIQUEMENT PRIVE

Professionnels/auto-entrepreneurs collectivités/associations

1- J'ouvre un compte sur le site de TRIGONE
<https://mesdecheteries-trigone-gers.horanet.com/>

2- une fois le compte validé, je déclare mon véhicule ou ma flotte de véhicules



Pourquoi un contrôle d'accès?

Entre modernisation et optimisation du service, la mise en place du contrôle d'accès s'inscrit dans une politique d'amélioration de la qualité d'accueil, de maîtrise des coûts et d'orientation des déchets vers les filières où ils pourront être le mieux revalorisés.

Les principaux objectifs:

1. Limiter l'accès aux seuls habitants du territoire du SICTOM Ouest et ainsi, ne pas assumer le coût d'élimination des déchets d'habitants hors territoire.
2. Permettre un comptage précis du nombre de visites pour envisager une optimisation du service
3. Privilégier la disponibilité des gardiens de déchetteries pour accueillir et guider les habitants dans un geste de tri optimal afin de répondre aux objectifs de valorisation attendus.
4. Réorienter les professionnels vers des exutoires spécialisés leur permettant de bénéficier de la traçabilité dorénavant imposée par le décret 8 flux, sans en faire supporter le coût aux habitants.

FAQ

J'ai une résidence secondaire, puis-je demander une carte ?

Oui, au même titre qu'une résidence principale.

L'accès en déchetterie est-il toujours gratuit pour un usage privé?

OUI, toujours! La carte ne change rien à vos conditions de dépôt de déchets:

- accès gratuit
- limité à 1.5m³ par visite et 3m³ par semaine
- tri des déchets obligatoire

Serai-je limité en nombre de passages?

Non, les passages ne sont pas limités sur l'année. Toutefois, un nombre inhabituel de passage pourra déclencher une enquête de la part de la collectivité pour s'assurer que le déposant est bien un particulier.

Est-ce que je peux utiliser ma carte sur une autre déchetterie du territoire?

OUI, Votre carte pourra ouvrir toutes les barrières des déchetteries du SICTOM OUEST. En faisant partie du SICTOM OUEST, vous bénéficiez d'un accès à l'ensemble des déchetteries du GERS et de la communauté de communes d'Aire sur Adour.

J'exerce une activité professionnelle, puis-je utiliser cette carte ?

Non! L'accès des professionnels (même les auto-entreprises) est soumis à facturation. Le SICTOM se réserve le droit de bloquer votre carte si les apports ne correspondent pas à des déchets de particuliers.

Puis-je bénéficier de plusieurs cartes ?

Non! Vous ne pouvez demander qu'1 seule carte par foyer.